

DIVISION DE LA PRESTATION DE SERVICES DANS LES COMMUNAUTÉS

Objectifs

- Mettre au point et administrer un système de prestation des services intégré afin de mieux répondre aux besoins des Manitobains et des Manitobaines et d'améliorer continuellement la qualité, l'efficacité et l'accessibilité des services qu'offre le ministère.

Responsabilités

- Assurer la prestation de la plupart des programmes de services sociaux et d'aide au revenu du ministère à l'intention des personnes admissibles.

La Division exerce ses activités par l'entremise de six directions :

- Aide à la prestation de services
- Services ruraux et du Nord
- Services à Winnipeg
- Services provinciaux
- Centre manitobain de développement
- Services à l'enfant et à la famille de Winnipeg

AIDE À LA PRESTATION DE SERVICES

Objectif

- Fournir des compétences et un soutien en matière de programmes à la direction et au personnel responsables de la prestation des services dans les bureaux de la Direction des services ruraux et du Nord et de la Direction des services à Winnipeg.

Responsabilités

- Offrir au jour le jour dans toute la province des services de consultation et des compétences en matière de politiques et de programmes aux membres de la direction et du personnel responsables de la prestation de services.
- Veiller à ce que le personnel responsable de la prestation des services ait accès à des renseignements à jour sur les politiques et les programmes et à ce qu'il sache les interpréter, grâce à une communication continue avec les trois divisions du ministère responsables des programmes.
- Appuyer l'élaboration de programmes et de politiques en veillant à ce que les préoccupations des personnes sur le terrain et les besoins des personnes ayant recours aux services du ministère soient communiqués aux divisions chargées des programmes.
- Examiner et analyser les questions ayant trait aux services fournis et préparer des documents d'information à ce sujet.
- Coordonner les communications entre les directions responsables des programmes et le système de prestation de services régionaux.

- Aider le personnel responsable de la prestation des services à établir et à entretenir des relations de travail avec les organismes partenaires qui fournissent des services au nom du ministère.
- Aider les régions à gérer le budget des programmes.
- Étudier et évaluer la méthode de prestation des services et les charges de travail afin de favoriser l'amélioration constante en matière de prestation des services.
- Offrir un savoir-faire professionnel pour soutenir les projets intégrés d'informatique.
- Cerner les nouvelles tendances et préoccupations entraînées par la mise en œuvre de la prestation intégrée des services, et y réagir.
- Coordonner la formation du personnel de la division.
- Assurer la mise en place de services sociaux d'urgence et coordonner l'aide offerte aux municipalités dans le cas d'une urgence ou d'un sinistre.

09-5A Aide à la prestation de services

Dépenses par sous-crédit	Réelles 2005-2006 000 \$	ÉTP	Prévues 2005-2006* 000 \$	Écart positif (négatif)	Note expl.
Total des salaires et avantages sociaux	1 971,0	31,50	1 990,5	(19,5)	
Total des autres dépenses	4 745,7		4 183,3	562,4	

* Les dépenses prévues pour 2005-2006 reprennent les montants figurant dans le budget des dépenses principal imprimé au nom du ministère des Services à la famille et du Logement, auxquels s'ajoute une allocation provenant des crédits d'autorisation pour des indemnités de départ et des prestations de retraite non budgétées.

Activités/Faits saillants en 2005-2006

- Elle a mis en place des processus et des mécanismes pour faciliter la collaboration et le partage de renseignements et de ressources entre les régions.
- Elle a mis en œuvre une marche à suivre pour attribuer le financement des programmes aux régions ainsi que pour en assurer la surveillance et le suivi.
- Elle a offert au personnel des bureaux régionaux des services de consultation en matière de gestion des cas, des questions fondamentales et du traitement clinique.
- Elle a participé à l'élaboration et à l'amélioration continues du système inFACT (Système intégré de suivi des cas et des finances).
- Elle a continué à structurer davantage la formation au niveau du ministère et à celui de la division.
- Elle a conçu et mis en œuvre une formation transcendant les limites des programmes, pour assurer une prestation intégrée des services.

- Elle a mis sur pied une équipe des services intégrés pour créer des processus opérationnels propres à un environnement axé sur les services intégrés.
- Elle a mis sur pied une section des relations avec les organismes, afin d'en surveiller les activités et de s'assurer qu'ils rendent des comptes à l'égard du programme Aide à la vie en société.
- Elle a aidé à donner au personnel des organismes une formation sur la *Loi sur les personnes vulnérables ayant une déficience mentale*.
- Elle a offert à 27 collectivités et à 485 particuliers une formation sur les services sociaux d'urgence.
- Elle a facilité la formation de 37 employés du ministère sur le Système de gestion des mesures d'urgence du Manitoba, et la formation sur les Services sociaux de la Ville de Winnipeg.
- Elle a aidé à donner la formation fédérale au Collège canadien de gestion des urgences (CCGU) à Ottawa, à trois reprises; elle a facilité la formation donnée sur les services sociaux d'urgence aux étudiants inscrits au Programme d'études appliquées sur les désastres et les situations d'urgence (Université de Brandon).
- Elle a siégé à un comité national (Conseil des directeurs des services sociaux d'urgence) qui a étudié toute une gamme de questions, y compris l'élaboration de lignes directrices sur les rôles des Services sociaux d'urgence en cas de pandémie de grippe et l'établissement d'une politique-cadre nationale sur les services sociaux d'urgence.
- Elle a aidé à mettre sur pied un service amélioré de réception des appels d'urgence après les heures normales, en dehors de Winnipeg.
- Elle a collaboré avec la Division des services aux personnes handicapées pour examiner les cas des clients demandant des fournitures et du matériel médicaux de nature exceptionnelle.
- Avec des organismes d'aide à la vie en société, elle a aidé certains résidents du Centre manitobain de développement à faire la transition dans des résidences communautaires.

SERVICES RURAUX ET DU NORD

Objectif

- Fournir, pour le ministère, des services sociaux, une aide au revenu et des services à l'enfant et à la famille aux Manitobains et aux Manitobaines admissibles vivant dans les régions rurales et du Nord de la province (régions du Centre, de l'Est, d'Entre-les-Lacs, du Nord, des Parcs et de l'Ouest).

Voici les principaux programmes offerts dans chaque région :

- Programme d'aide à l'emploi et au revenu
- Aide à la vie en société
- Services de réadaptation professionnelle
- Services spéciaux pour enfants
- Garde d'enfants
- Services à l'enfant et à la famille (seulement dans les régions de l'Est, d'Entre-les-Lacs, des Parcs et du Nord)
- Conciliation familiale (seulement dans les régions de l'Ouest, des Parcs et du Nord)
- Services sociaux d'urgence

Responsabilités

- Fournir des services d'aide à l'emploi et au revenu aux Manitobains et Manitobaines dans le besoin.
- Procurer des services d'aide aux adultes atteints d'une déficience mentale et à leur famille, afin que ces personnes puissent vivre en société avec le moins de restrictions possible.
- Mettre en œuvre les programmes de réadaptation professionnelle destinés aux adultes qui sont atteints d'une déficience physique, mentale ou psychiatrique, ou qui ont des difficultés d'apprentissage.
- Offrir un soutien et des services aux familles ayant des enfants atteints d'un trouble du développement ou d'une déficience physique.
- Aider les garderies à respecter les normes établies en matière de garde et assurer un soutien financier aux familles admissibles.
- Fournir des services de prévention aux familles, de manière à favoriser le bien-être de la cellule familiale au moyen d'activités d'éducation et de développement communautaire.
- Assurer la prestation de services de protection pour les enfants susceptibles d'être victimes de négligence ou de mauvais traitements ainsi que des services de soutien et de protection aux enfants pris en charge.
- Proposer des services d'orientation, de conciliation, d'évaluation et de médiation aux familles en conflit.
- Veiller à l'établissement de plans sur les services sociaux d'urgence et aider les administrations locales en cas d'urgence ou de catastrophe.

09-5B Services ruraux et du Nord

Dépenses par sous-crédit	Réelles 2005-2006 000 \$	ÉTP	Prévues 2005-2006* 000 \$	Écart positif (négatif)	Note expl.
Total des salaires et avantages sociaux	18 401,1	343,61	18 788,0	(386,9)	
Total des autres dépenses	3 238,5		2 515,6	722,9	1

* Les dépenses prévues pour 2005-2006 reprennent les montants figurant dans le budget des dépenses principal imprimé au nom du ministère des Services à la famille et du Logement, auxquels s'ajoute une allocation provenant des crédits d'autorisation pour des indemnités de départ et des prestations de retraite non budgétées.

1. L'écart est dû aux coûts de fonctionnement plus élevés que prévu.

Activités/Faits saillants en 2005-2006

- Elle a poursuivi un processus de planification des activités dans chaque région, processus qui ira de pair avec le processus annuel d'établissement du budget des dépenses en 2006-2007.

- Elle a continué à faire passer les dossiers et les ressources humaines des Services à l'enfant et à la famille aux autorités autochtones, dans le cadre de l'Initiative de protection de l'enfance (Commission d'enquête sur l'administration de la justice et les Autochtones).
- Elle a collaboré avec des partenaires d'autres divisions pour préparer l'exposé intitulé « Pour aller de l'avant » qui sera présenté à tout le personnel des Services ruraux et du Nord.
- Elle a continué d'améliorer l'intégration de la prestation des services aux Manitobains et aux Manitobaines admissibles dans plus d'un des programmes du ministère.
- Elle a participé à l'initiative de renouvellement pangouvernementale.

SERVICES À WINNIPEG

Objectif

- Fournir pour le ministère des services sociaux et une aide au revenu aux Manitobains et aux Manitobaines de Winnipeg admissibles, en collaboration avec l'Office régional de la santé de Winnipeg.

La responsabilité de la prestation des services revient à six zones communautaires jumelées :

- River East et Transcona
- Inkster et Seven Oaks
- Pointe Douglas et Centre-ville
- Saint-Boniface et Saint-Vital
- Fort Garry et River Heights
- St. James-Assiniboia et Assiniboine Sud

Voici les principaux programmes dont doit se charger chaque zone communautaire jumelée :

- Programme d'aide à l'emploi et au revenu
- Aide à la vie en société
- Services de réadaptation professionnelle
- Services spéciaux pour enfants
- Garde d'enfants
- Services sociaux d'urgence.

La Direction dirige également deux unités de prestation de services dans l'ensemble de la ville :

- La Section des ressources et des services centralisés est responsable de la réglementation des services de garde en résidence et de plusieurs autres services spécialisés. Elle se charge aussi de coordonner les services de relève et de transport et l'utilisation d'autres ressources dans les différentes zones communautaires.
- La Section de réception des demandes et des initiatives en matière d'emploi favorise les possibilités d'emploi et gère l'aide offerte aux demandeurs qui n'ont pas de déficience ni d'enfant à charge.

De plus, la Direction gère les services de conciliation familiale (services d'orientation, de conciliation et de médiation, évaluations ordonnées par la Cour) qui s'adressent aux familles en conflit.

Responsabilités

- Fournir des services d'aide à l'emploi et au revenu aux Manitobains et Manitobaines dans le besoin.
- Procurer des services d'aide aux adultes atteints d'une déficience mentale et à leur famille, afin que ces adultes puissent vivre en société avec le moins de restrictions possible.
- Exécuter les programmes de réadaptation professionnelle destinés aux adultes qui sont atteints d'une déficience physique, mentale ou psychiatrique, ou qui ont des difficultés d'apprentissage.
- Offrir des services et un soutien aux familles ayant des enfants atteints d'un trouble du développement ou d'une déficience physique.
- Aider les garderies à respecter les normes établies en matière de garde et assurer un soutien financier aux familles admissibles.
- Proposer des services d'orientation, de conciliation, d'évaluation et de médiation aux familles en conflit.
- Assurer la mise en place de services sociaux d'urgence et offrir une aide à la Ville de Winnipeg en cas d'urgence ou de sinistre.

09-5C Services à Winnipeg

Dépenses par sous-crédit	Réelles 2005-2006 000 \$	ÉTP	Prévues 2005-2006* 000 \$	Écart positif (négatif)	Note expl.
Total des salaires et avantages sociaux	25 017,9	478,00	25 421,5	(403,6)	
Total des autres dépenses	3 573,6		3 386,6	187,0	

* Les dépenses prévues pour 2005-2006 reprennent les montants figurant dans le budget des dépenses principal imprimé au nom du ministère des Services à la famille et du Logement, auxquels s'ajoute une allocation provenant des crédits d'autorisation pour des indemnités de départ et des prestations de retraite non budgétées.

Activités/Faits saillants en 2005-2006

Intégration des services de Winnipeg – Développement de l'infrastructure, en collaboration avec l'Office régional de la santé de Winnipeg

- Elle a lancé les forums des gestionnaires d'équipe dans lesquels ceux-ci peuvent discuter de questions intéressant tous les organismes partenaires.
- Elle a mis à jour le plan stratégique sur l'Intégration des services de Winnipeg, pour l'année 2006-2007, afin de rendre compte du travail déjà accompli.
- Elle a produit et fait circuler des bulletins d'information trimestriels pour chaque zone communautaire jumelée et des bulletins semestriels pour les programmes.
- Elle a mis en œuvre un processus d'évaluation en 2005-2006.

- Elle a amorcé la construction du centre d'accès communautaire de Transcona, qui doit ouvrir ses portes au public pendant le premier trimestre de l'exercice 2006-2007.
- Elle a installé le personnel de l'Office régional de la santé de Winnipeg et celui de Services à la famille et Logement Manitoba au 677 de la rue Stafford, dans la zone communautaire jumelée de River Heights et Fort Garry. La majorité des services communautaires sont offerts depuis cet endroit, sauf les soins primaires, les soins à domicile et les services de santé environnementale.

Amélioration des méthodes de travail

- Elle a mis en œuvre une démarche intégrée de première ligne suivant laquelle toutes les personnes qui se présentent ou qui appellent sont servies par des professionnels de garde qui ont suivi une formation sur les éléments essentiels de tous les programmes de base de l'Office régional de la santé de Winnipeg et du ministère des Services à la famille et du Logement, au 677 de la rue Stafford et au centre d'accès communautaire de River East et de St. James/Assiniboine Sud. Le personnel des services intégrés de première ligne a reçu une formation pour orienter les clients vers les services appropriés.
- Elle a mis en œuvre un protocole de coordination des services et elle a formé le personnel des deux organismes partenaires à cet égard, pour améliorer la prestation des services aux clients ayant besoin d'accéder à plusieurs services ou programmes.
- Elle a élaboré et mis en œuvre une « politique sur le travail en isolation » avec l'aide du personnel d'autres organismes partenaires.
- Elle a participé à la stratégie de renouvellement du ministère.

SERVICES PROVINCIAUX

Objectifs

- Administrer les programmes de prestations de revenu et les programmes d'aide au logement à l'échelle de la province.
- Administrer la prestation des services de santé aux personnes bénéficiant de prestations d'aide à l'emploi et au revenu ainsi qu'aux enfants à leur charge.

Responsabilités

- Offrir des services d'évaluation et s'occuper de la distribution d'allocations dans le cadre des programmes suivants :
 - Prestations de revenu :
 - Programme de revenu supplémentaire des parents
 - Programme 55 ans et plus - Supplément du revenu du Manitoba
 - Allocations pour la garde d'enfants
 - Allocations de logement :
 - Programme d'allocations-logement aux locataires âgés
 - Programme d'allocations-logement aux familles locataires
 - Programme d'aide aux locataires de 55 ans et plus en matière de taxes scolaires
 - Programme de supplément au loyer.

- Offrir des services d'évaluation et d'autorisation afin d'accorder des prestations de services de santé, conformément aux tarifs approuvés et aux lettres d'accord, aux personnes bénéficiant de prestations d'aide à l'emploi et au revenu ainsi qu'aux enfants à leur charge.

09-5D Services provinciaux

Dépenses par sous-crédit	Réelles 2005-2006 000 \$	ÉTP	Prévues 2005-2006* 000 \$	Écart positif (négatif)	Note ^o expl.
Total des salaires et avantages sociaux	2 013,9	47,00	2 090,3	(76,4)	
Total des autres dépenses	586,4		601,9	(15,5)	

* Les dépenses prévues pour 2005-2006 reprennent les montants figurant dans le budget des dépenses principal imprimé au nom du ministère des Services à la famille et du Logement, auxquels s'ajoute une allocation provenant des crédits d'autorisation pour des indemnités de départ et des prestations de retraite non budgétées.

Activités/Faits saillants en 2005-2006

- La Direction des services provinciaux a fourni des services directs à plus de 31 000 résidents de la province. (Pour obtenir de plus amples renseignements et des statistiques, voir les sections particulières aux programmes de la Division de l'emploi, du revenu et du logement, de la Division des services aux personnes handicapées et de la Division des services à l'enfant et à la famille.)
- Elle a traité environ 38 400 réclamations pour des services dentaires, d'optique ou de chiropractie présentées au nom de personnes bénéficiant de prestations d'aide à l'emploi et au revenu et des enfants à leur charge.

CENTRE MANITOBAIN DE DÉVELOPPEMENT

Objectifs

- Offrir des soins de longue durée axés sur les pensionnaires, une supervision ainsi que des programmes de développement à l'intention des adultes atteints d'une déficience mentale provenant de toutes les régions du Manitoba.
- Améliorer la qualité de vie des Manitobains et Manitobaines qui résident au Centre manitobain de développement en se concentrant sur la prestation de services axés sur les pensionnaires et sur l'amélioration constante de leur qualité.

Responsabilités

- Prodiguer des soins de longue durée en établissement et offrir des programmes conformément à la vision que partagent le personnel, les pensionnaires, leur famille et la collectivité, ainsi qu'aux normes d'agrément établies dans le domaine des soins de longue durée.
- Offrir des services aux pensionnaires du Centre manitobain de développement, notamment des services médicaux, pharmaceutiques, infirmiers, dentaires, physiothérapeutiques et psychiatriques, des régimes alimentaires spéciaux, des services de loisirs et des services, psychologiques et ergothérapeutiques.

- Assurer la prestation de services de soutien au développement, dont des services d'évaluation des clients, de communication et d'alphabétisation, des services en arts, en théâtre et en poterie, des programmes de développement personnel, des services d'aumônerie et une formation professionnelle.
- Fournir des services de relève et des services externes pour aider les fournisseurs de soins dans la collectivité à assurer en permanence l'intégration des anciens pensionnaires dans la collectivité.
- Examiner les possibilités de partenariat avec des organismes communautaires dont pourraient bénéficier les pensionnaires du Centre.
- Maintenir des liens avec les familles des pensionnaires et les encourager à participer activement aux soins prodigués à ces derniers.
- Assurer l'orientation et la formation du personnel et lui donner l'occasion d'acquérir les compétences particulières pour travailler au Centre; assurer une prise en charge compatible avec un modèle de prestation de services axé sur le travail d'équipe et préparer l'évolution progressive du mode de fonctionnement du Centre.
- Gérer les ressources financières accordées.

09-5E Centre manitobain de développement

Dépenses par sous-crédit	Réelles 2005-2006 000 \$	ÉTP	Prévues 2005-2006 \$000	Écart positif (négatif)	Note° expl.
Total des salaires et avantages sociaux	27 498,1	586,0	28 634,5	(1 136,4)	
Total des autres dépenses	3 055,0		2 909,3	145,7	

Activités/Faits saillants en 2005-2006

- Le Centre manitobain de développement a assuré la prestation de soins de longue durée de qualité axés sur les pensionnaires ainsi que de programmes de développement à l'intention d'une population moyenne de 386 pensionnaires par jour.
- Il a préparé des plans individuels pour tous les pensionnaires, comme l'exige la *Loi sur les personnes vulnérables ayant une déficience mentale*. Tous les pensionnaires du Centre disposent d'un plan individuel à jour.
- Il a collaboré avec des organismes d'aide à la vie en société pour permettre à neuf pensionnaires de quitter le Centre et d'être placés dans la collectivité.
- Il a fait appel au service itinérant de dépistage du cancer du sein d'Action cancer Manitoba afin que 29 pensionnaires du Centre puissent subir des examens et des mammographies sur place.

- Il a offert des stages cliniques à une infirmière auxiliaire étudiante au collège communautaire Assiniboine, à huit aides en soins de santé étudiants au collège communautaire Red River, à un étudiant en physiothérapie de l'Université du Manitoba, à un bachelier en sciences (Soins infirmiers psychiatriques) de l'Université Brandon, à un étudiant en musique de la Canadian Mennonite University, et à un stagiaire en musicothérapie, du collège Capilano.
- Il a continué à établir des rapports trimestriels et annuels sur les incidents et les risques, à l'intention de la haute direction.
- Il a travaillé en collaboration avec le collège Red River pour permettre à 17 infirmières auxiliaires psychiatriques du Centre de terminer l'année de préparation à son programme de formation d'employés des services de développement.
- Il est demeuré fidèle à son engagement pris en faveur du développement durable. En 2005-2006, environ 20,3 tonnes métriques de produits ont été recyclées.
- Dix-sept membres existants des services de soins prolongés et 12 nouveaux membres de ces services ont reçu une formation d'orientation sur la philosophie de médecine douce (Eden Alternative Care). Tous les nouveaux employés bénéficient d'une formation de sensibilisation au fonctionnement des systèmes.
- Il a élaboré, avec ses gestionnaires, des objectifs stratégiques en vue de la mise en œuvre de son plan stratégique de 2004-2007.
- Un système informatique de documentation clinique, entièrement opérationnel, est à la disposition d'environ 177 membres du personnel professionnel et médecins, psychiatres et psychologues contractuels.
- Il a commencé à travailler avec Stantec, une maison d'architectes-conseils, pour élaborer le Programme d'aménagement fonctionnel de l'espace et le plan principal d'une grande initiative de réaménagement du Centre manitobain de développement. Il s'agit d'un projet pluriannuel de 40 millions de dollars.
- Le Conseil canadien d'agrément des services de santé a mené une enquête sur l'agrément du 11 au 14 octobre 2005. Le Centre a mérité un agrément de trois ans.

Centre manitobain de développement : Admissions et radiations
De 1994-1995 à 2005 2006

A-F	Population de départ	Admissions	Ré-admissions	Total des admissions	Renvois	Décès	Population finale
1994-1995	548	6	1	7	9	7	539
1995-1996	539	4	4	8	5	10	532
1996-1997	532	4	2	6	10	10	518
1997-1998	518	2	2	4	11	15	496
1998-1999	496	0	0	0	6	8	482
1999-2000	482	2	0	2	3	14	467
2000-2001	467	3	1	4	6	11	454
2001-2002	454	1	1	2	2	9	445
2002-2003	445	3	1	4	12	15	422
2003-2004	422	3	1	4	6	11	409
2004-2005	409	2	2	4	7	11	395
2005-2006	395	2	1	3	9	15	374

SERVICES À L'ENFANT ET À LA FAMILLE DE WINNIPEG

Objectif

- Offrir à Winnipeg une gamme complète de services dans les domaines de la protection des enfants et du soutien de la famille, conformément à la *Loi sur les services à l'enfant et à la famille* et à la *Loi sur l'adoption*.

Responsabilités

- Fournir des services de protection aux enfants susceptibles d'être victimes de mauvais traitements ou de négligence.
- Élaborer et fournir des services de placement de base et spécialisés afin de répondre aux besoins d'enfants pris en charge.
- Fournir des services pour préserver et réunir des familles.
- Offrir des services d'adoption et de post-adoption aux enfants et aux familles lorsque la réunification de la famille n'est plus possible.
- Travailler avec la communauté afin de fournir des services préventifs et un soutien aux familles.

09-5F Services à l'enfant et à la famille de Winnipeg

Dépenses par sous-crédit	Réelles 2005-2006 000 \$	ÉTP	Prévues 2005-2006* 000 \$	Écart positif (négatif)	Note expl.
Total des salaires et avantages sociaux	35 328,1	555,65	33 893,6	1 434,5	
Total des autres dépenses	4 927,8		4 372,1	555,7	

* Les dépenses prévues pour 2005-2006 reprennent les montants figurant dans le budget des dépenses principal imprimé au nom du ministère des Services à la famille et du Logement, auxquels s'ajoute une allocation provenant des crédits d'autorisation pour des indemnités de départ et des prestations de retraite non budgétées.

Activités/Faits saillants en 2005-2006

- Le transfert de services dans le cadre de l'Initiative de protection de l'enfance (Commission d'enquête sur l'administration de la justice et les Autochtones) a commencé en mai et s'est terminé en octobre. Dans le cadre de cette initiative, 885 familles et 1 694 enfants pris en charge sont passés sous les soins des organismes des Premières nations du nord, des Premières nations du sud et des Métis Child and Family Services Authorities.
- Les ressources humaines et financières ont été transférées proportionnellement au volume de services cédés, et 114 membres du personnel ont officiellement commencé leur détachement auprès des divers organismes. En outre, 168 membres du personnel ont été affectés à titre permanent et temporaire à des fonctions de programme qui devaient devenir le propre de l'Unité commune d'admission, laquelle recevrait son mandat de la Régie des services à l'enfant et à la famille des Premières nations du sud du Manitoba.
- Pendant le transfert des services et des ressources, la Direction des services à l'enfant et à la famille de Winnipeg a restructuré ses programmes et ses services de manière à respecter les principes fondamentaux de l'Intégration des services de Winnipeg. Le personnel, les familles et les enfants pris en charge qui recevaient des services ont été transférés de façon interne, conformément à ce réalignement.
- Le ministère et le Manitoba Government and General Employees Union ont élaboré des procédés pour gérer le retour du personnel détaché auprès des organismes autochtones. Pendant l'année, le détachement de huit membres du personnel a pris fin après que les organismes eurent embauché des employés autochtones. Toutes les personnes qui sont ainsi revenues ont été affectées dans des postes temporaires ou permanents.
- On s'est aussi entendu sur le processus à suivre pour remplir l'engagement pris envers le personnel au sujet des emplois. Pendant l'année, des offres d'emploi raisonnables ont été acceptées par 29 membres du personnel, et le gouvernement a poursuivi ses efforts pour respecter ses engagements envers le reste du personnel.
- La Direction des services à l'enfant et à la famille de Winnipeg a conservé son Unité commune d'admission (UCA) qui sert de centre d'admission pour les quatre régies des services à l'enfant à Winnipeg. L'UCA compte devenir un organisme privé indépendant avant l'automne 2006. Tout au long de l'année écoulée, le conseil d'administration provisoire, les cadres et le personnel de l'UCA ont travaillé ensemble pour définir le modèle des services, mettre la dernière main à la structure de l'organisme et mettre sur pied le système des ressources humaines et des modalités de financement sûres pour garantir la réussite du lancement. On a dressé les plans de rénovation du bureau principal sis au 835 de l'avenue Portage, et l'on travaille actuellement sur des plans d'aménagement de deux centres de ressources communautaires.

- La Direction des services à l'enfant et à la famille de Winnipeg a continué d'améliorer le programme des Ressources en matière de placements d'urgence (RPU), conformément au rapport du Bureau du protecteur des enfants sur le réseau des refuges d'urgence de la Direction. Un manuel sur les politiques et les procédures relatives aux RPU a été rédigé et remis à tous les membres du personnel travaillant dans le cadre du programme des RPU.
- Tout au long de l'année 2005-2006, la Direction des services à l'enfant et à la famille de Winnipeg a continué d'encourager les partenariats des fournisseurs de services indirects, dans le but d'offrir des programmes communautaires aux enfants et aux familles. Voici certains des programmes qui ont été présentés :
 - Le groupe de soutien « Newcomer Women's Tea », mis sur pied à l'intention des réfugiées, se réunit tous les deux mois dans le local du réseau de quartier de la rue Marlene, dans la collectivité de Saint-Vital. Cette assemblée, coordonnée en partenariat avec le Centre Youville, fournit aux femmes un soutien social et une occasion de communiquer avec les fournisseurs de services pour se renseigner sur la nutrition, les soins de santé, le rôle des parents et l'éducation au Canada.
 - La Direction a participé à la deuxième foire de la santé à la Machray School; la foire était présentée par le centre de santé communautaire Aiken. La foire a réuni environ 40 autres organismes sociaux qui assurent des services dans le secteur. À peu près 170 familles ont profité de l'occasion pour se renseigner sur les services communautaires et pour se connaître mutuellement.
 - Dans le cadre de la série « Parenting Today » présentée par le St. James-Assiniboia Neighborhood Resource Network, le programme communautaire de la Direction a été un partenaire et un commanditaire actifs lorsqu'il s'est agi d'organiser en soirée une tribune de sensibilisation aux stupéfiants intitulée « Rising to the Challenge of Drug Awareness and Addictions ». Des conférenciers, des petits groupes de discussion et des stands d'information ont servi à promouvoir des entretiens avec plusieurs centaines d'étudiants, de jeunes et de parents de l'endroit au sujet des questions et des solutions possibles se rapportant aux complexités des toxicomanies avec lesquelles bien des membres de nos collectivités sont aux prises.
 - Le Programme communautaire de la Direction a offert toute une gamme de programmes dans toute la Ville de Winnipeg. Parmi les nouveautés de l'année figurait le programme « Munch, Mingle and Parenting ». Il était mené en collaboration avec l'Office régional de la santé de Winnipeg; il comportait six sessions de cuisine hebdomadaires à l'intention des mères isolées à faible revenu. À chaque session, les participantes ont préparé un repas sain peu coûteux et ont reçu des renseignements sur les rapports positifs entre parents et enfants.
 - Un certain nombre d'autres programmes ont été offerts tout au long de l'année; mentionnons « Active Parenting Today », « Mother Goose », « Anger Management for Parents », « Nobody's Perfect », « The Child Within » et « Parenting a Child with ADD/ADHD ».
 - La Direction des services à l'enfant et à la famille de Winnipeg a continué d'offrir un programme de soins de santé préventifs à l'intention des enfants pris en charge âgés de 0 à six ans. En collaboration avec l'Hôpital des enfants, le programme procure aux enfants un accès à des soins infirmiers et à diverses évaluations médicales : extraction et examen des dossiers sur la naissance et l'état de santé; documents d'immunisation; contrôle de la croissance et du développement; traitement des maladies aiguës et chroniques; éducation des parents sur des questions de santé. Le programme assure des services à 300 enfants en moyenne, à quelque moment que ce soit.

- La planification de l'intégration des services à Winnipeg a continué de progresser pendant l'année financière 2005-2006. Le bureau de la rue Stafford a été rénové et est devenu un centre de services pour la zone communautaire; il abrite maintenant une équipe des Services à la famille de la Direction et d'autres programmes de cette dernière et de l'Office régional de la santé de Winnipeg. On a confirmé les plans de déménagement de l'équipe Jefferson, qui s'installera dans l'immeuble des services intégrés en construction à Seven Oaks, et de l'équipe Ness, qui cohabitera avec d'autres services, au 2015 de l'avenue Portage. La rénovation de ces endroits devrait être terminée à l'automne de 2006. Les gestionnaires et le personnel de la Direction ont participé à l'aménagement de l'espace dans la zone du Centre-ville et de Pointe Douglas.
- Des surveillants de la Direction font maintenant partie des équipes dirigeantes dans chaque zone communautaire pour faire progresser l'intégration des services.
- L'équipe des gestionnaires de la Direction a commencé à se réunir avec des représentants du ministère et avec le Directeur exécutif des services à Winnipeg pour élaborer un plan détaillé en vue de faire passer ces services sous la coupe des zones communautaires.
- La Direction a trouvé une affectation à huit étudiants inscrits au baccalauréat en travail social à l'Université du Manitoba, à la faculté du travail social et au Centre d'éducation de Winnipeg, dans le cadre des programmes des Services à la famille, des Admissions et des Mauvais traitements et dans celui du Programme communautaire. La Direction a aussi surveillé le travail de ces étudiants.
- L'Association canadienne des travailleuses et travailleurs sociaux a choisi de parrainer le projet pilote proposé par la Direction et intitulé « Empowering Social Workers in the Workplace: A Strength Based Strategy for Child Welfare ». Une unité des Services à la famille a été choisie pour participer à ce projet, dont on connaîtra les résultats et les constatations au début de l'été 2006.
- La Direction est représentée au Comité de renouvellement du ministère, et les activités du groupe Renewal @ Work (le Renouvellement à l'œuvre) ont été expliquées à tout le personnel au moyen de réunions, d'envois postaux et du site Internet. Certains membres du personnel ont participé aux activités de formation offertes. Le renouvellement est désormais un thème permanent aux réunions des cadres.
- L'Unité des services à la famille de River East a mérité le prix d'excellence décerné par le ministère à l'équipe s'étant distinguée par les services qu'elle a offerts aux enfants et aux familles pendant la transition opérée dans le cadre de l'Initiative de la protection des enfants (Commission d'enquête sur l'administration de la justice et les Autochtones) et lors du passage à un modèle d'intégration des services.
- Le comité de formation et de reconnaissance des parents nourriciers de la Direction a organisé un déjeuner pour remercier les parents nourriciers à la mi-mars 2006 et un atelier sur l'attachement à l'intention de ces parents, atelier qu'a présenté M^{me} Sonya Vallet; le comité a aussi acheté diverses ressources pédagogiques (ex. : des livres).
- L'autorisation a été accordée pour que des coordonnateurs et des travailleurs de l'aide aux familles puissent recevoir la formation du Programme d'entraînement parental positif (Triple P). Nous espérons pouvoir continuer cette formation destinée au personnel et nous envisagerons aussi d'en faire bénéficier les parents nourriciers.
- La Direction a poursuivi son partenariat avec la Fondation du Miracle pour l'enfance de Marchés mondiaux CIBC, qui fournit un soutien aux enfants et aux jeunes vulnérables et défavorisés de Winnipeg. Une quarantaine d'enfants ont reçu une aide sous diverses formes (instruments de musique, inscriptions à des camps, frais de déplacements, etc.). La subvention de 10 000 \$ a été utilisée à fond, et les bénéficiaires l'ont bien appréciée.

- La Direction a continué de siéger au comité consultatif de VOICES (Manitoba Youth in Care Network) et, par l'entremise du fonds de bourses d'études Keith Cooper, elle a aidé cinq jeunes à poursuivre des études postsecondaires.
- La Direction a travaillé à cerner ses points vulnérables et les risques et elle a exécuté une « analyse des répercussions sur les opérations » de certains de ses services et fonctions. Pour cela, elle a défini la « norme minimale de fonctionnement » à l'égard de chacune de ces fonctions, ainsi que les exigences minimales aux chapitres du personnel et de l'infrastructure pour garantir le respect de cette norme minimale. À la prochaine étape, elle élaborera des stratégies et des solutions de rechange pour atténuer les répercussions qu'aurait une panne ou une catastrophe sur les services qu'elle doit fournir.